

Consensus autour de Charrat?

ÉOLIEN ► Un nouveau parc pourrait voir le jour dans la plaine du Rhône. Pour autant que tous les partenaires se mettent d'accord...



Cent mètres de mâ, 2 MW de puissance, 4 GWh de production annuelle: l'éolienne prévue à Charrat (photomontage, vue depuis Fully) devrait ressembler à ses voisines de Dorénaz et Martigny-Ouest. DR

CHRISTIAN CARRON

Un accord autour de la répartition au niveau du capital-actions de la future société. Voilà ce qui manque encore aujourd'hui au projet de parc éolien de Martigny-Riddes pour démarrer. «Nous sommes d'accord que les communes concernées doivent détenir 50% de ce capital. Nous sommes également d'accord sur les partenaires professionnels qui

ment à cœur à Charrat. Au-delà des aspects économiques, c'est notre manière de rendre hommage à Xavier Lonfat, initiateur de cette aventure, décédé le 24 décembre dernier.»

Charrat dans les starting-blocks

Il est vrai que les éléments pourraient s'enchaîner rapidement. La première machine pré-

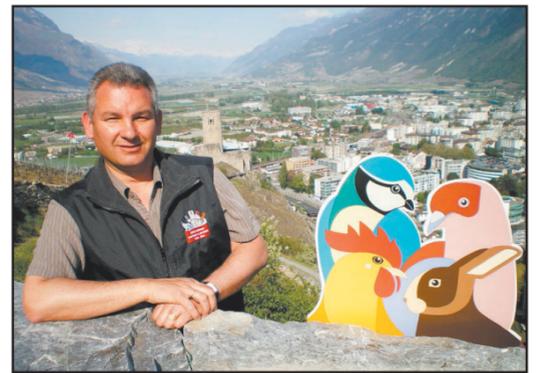
cantonale afin d'éviter une prolifération des machines dans la plaine du Rhône (n.d.l.r.: Fully a également mis à l'enquête une éolienne à laquelle s'opposent également les deux communes). «Si nous réglons le différend le 18 mai, Saxon et Riddes retirent leur opposition, nous constituons la société et nous mettons en chantier la première machine», assure Maurice Ducret.

Les contours du parc

L'éolienne prévue ressemblera beaucoup aux deux qui tournent actuellement après le coude du Rhône. Avec un mâ d'une centaine de mètres, une puissance de 2 MW et une production de 4 GWh, elle pourrait assurer la consommation électrique de 1000 ménages. Mais le concept imaginé au départ avec trois éoliennes à Charrat s'est développé. Il est question aujourd'hui d'un parc éolien qui s'étendrait de Riddes à Martigny-Ouest. Une zone qui figure déjà parmi les sites retenus par la Confédération pour l'implantation d'un parc éolien. «L'éolienne de Charrat pourrait donc être la première étape. Au total, il pourrait y avoir entre six et dix machines pour un investissement global de l'ordre de 50 millions.»

LES VENTS FAVORABLES

Les communes appelées à se mettre d'accord pour ce projet éolien sont Charrat, Martigny, Fully, Saxon, Riddes et Saillon. Quant aux partenaires professionnels, il s'agit de RhônEole, de Greenwatt (filiale du Groupe E), d'Energie Sion Région et des services électriques de la région, la SEIC, Sinergy et les SIF. Car sur le terrain, tous les éléments semblent réunis. Le secteur cumule les avantages: accès facile, pas de zone protégée, proximité d'une ligne à haute tension. Quant aux mesures de vent effectuées durant une année à Charrat, elles se révèlent également favorables. «Même hyperfavorables», insiste Maurice Ducret. «Contrairement à Collonges ou Martigny-Est, le vent ne souffle pas toute la journée mais uniquement depuis 13 heures. En revanche, il est beaucoup plus puissant. Au final, la production d'énergie estimée est identique, voire légèrement supérieure.»



Le Martignerain Christian Delavy est le premier président romand de l'Association cantonale «Petits animaux Valais». DR

ASSOCIATION PETITS ANIMAUX VALAIS

Nouveau président

OLIVIER RAUSIS

Passionné d'élevage de petits animaux, de lapins en particulier, depuis toujours, le Martignerain Christian Delavy vient d'être nommé président de l'Association Petits Animaux Valais. Il s'agit d'une première dans l'histoire de cette association, précise le nouveau président: «Créée il y a soixante-quatre ans, elle a toujours été présidée par un Haut-Valaisan. Elle compte pourtant de nombreux francophones dans ses rangs puisque 215 membres, sur les 560 que rassemble actuellement l'association, proviennent du Bas-Valais. La société de Martigny et environs, que je préside depuis onze ans, est d'ailleurs l'une des plus dynamiques du canton avec ses 60 membres. Outre la mise sur pied d'expositions diverses, elle participe activement, depuis bientôt cinquante ans, à la Foire du Valais.» L'Association Petits Animaux Valais regroupe quatre divisions distinctes, soit les éleveurs de lapins, de volailles, de pigeons et d'oiseaux d'agrément. Pour la grande majorité des éleveurs, il s'agit avant tout d'un hobby: «L'élevage de petits animaux coûte plus qu'il ne rapporte. C'est donc avant tout par passion que l'on en fait.»

Parmi les objectifs visés par M. Delavy figurent en bonne place la promo-

tion des expositions et le recrutement de nouveaux membres: «Les expositions permettent aux éleveurs de se confronter et de se comparer aux autres, d'améliorer leur savoir-faire, de montrer au public le fruit de leur travail. C'est aussi un excellent moyen de faire connaître nos activités et de rencontrer de futurs éleveurs, tant chez les jeunes que chez les jeunes retraités désireux de trouver un nouveau hobby.»

M. Delavy ajoute qu'il est très important, pour celui qui se lance dans l'élevage de petits animaux, de s'affilier à une société. Il s'agit en effet de respecter plusieurs lois et règlements relatifs à l'hygiène, aux directives vétérinaires, à la taille des cages et des volières, à la manière de nourrir les animaux...

Parmi les autres objectifs du comité cantonal pour 2009, on citera la mise sur pied d'actions destinées à équilibrer les comptes de l'association; la mise en pratique, par les membres des 17 sociétés valaisannes, de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux; l'organisation de divers cours et d'un camp estival pour les jeunes éleveurs; le soutien aux sociétés qui organisent les expositions de la saison 2009-2010.

Infos sur www.kleintiere-schweiz.ch



«A tergiverser, on perd du temps, de l'énergie et aussi de l'argent»

MAURICE DUCRET

PRÉSIDENT DE CHARRAT

doivent se répartir le solde. Il ne reste plus qu'à régler les derniers détails...» Président de Charrat, Maurice Ducret se veut optimiste. Pour lui, la prochaine réunion prévue le 18 mai devrait déboucher sur une solution acceptable pour tous les partenaires. «A tergiverser, on perd du temps, de l'énergie et de l'argent. De plus, ce projet nous tient particulière-

vue à Charrat (dans les environs de l'ancien Mon Moulin, contre le mont) a déjà été mise à l'enquête. Le dossier fait actuellement l'objet d'opposition de la part des communes voisines. Saxon et Riddes n'ont rien contre l'énergie éolienne, mais souhaitent être informées, voire associées à la démarche. Surtout, elle demandaient une planification

MÉMENTO

MARTIGNY

Soirée culturelle à la Médiathèque

Lundi 4 mai, la Médiathèque Valais-Martigny et l'Association Caméra Sud vous convient à une soirée culturelle. Elle débutera à 18h par une visite guidée de l'exposition «Ailleurs aller-retour» en présence des photographes.

Cette exposition se présente comme un panorama éclaté où la Chine côtoie la Bolivie, le Népal, le Groenland et... le Valais! La soirée se poursuivra par l'ouverture officielle du festival de films VisAges.

A 19h, projection du film «Il court, il court Léonard» (1994, 45'). Interview et portrait filmé de Léonard-Pierre Closuit réalisé par Anne Zen-Ruffinen.

A 20h15, projection du film «La vie moderne» (2008, 87'). Documentaire de Ray-

mond Depardon sur la vie des paysans dans les Cévènes françaises.

BOVERNIER

Heavy metal

Concert du groupe Frozen Sword (heavy metal) le samedi 2 mai à 21h au Café La Fiesta aux Valettes. Fin de soirée avec DJ Métal.

Entrée libre. Infos au 079 318 47 39.

PUBLICITÉ

OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

ENTRÉE GRATUITE POUR LES ENFANTS DOMICILIÉS À MARTIGNY

L'Administration communale informe la population que la piscine municipale sera ouverte au public à partir de:

Mercredi 6 mai 2009

Heures d'ouverture de la piscine municipale: **7 h 30 à 20 h**

Les enfants et jeunes domiciliés à Martigny nés après le **1er janvier 1993** bénéficient d'un abonnement de saison gratuit. Les apprentis, les étudiants, les rentiers AVS/AI et les juniors (**nés en 1989-1990-1991-1992**) bénéficieront, quant à eux, d'une réduction de 50%, accordée uniquement sur l'abonnement de saison.

Ces abonnements pourront être retirés au guichet de la piscine municipale. Ce dernier sera ouvert le **lundi 4 et le mardi 5 mai 2009**, de **9 h à 11 h** et de **14 h à 16 h**, afin de faciliter l'établissement de ces abonnements. Ils pourront également être retirés en cours de saison.

Les parents désirant profiter de l'abonnement de saison gratuit pour leurs enfants de 16 ans et plus jeunes devront se présenter au guichet de la piscine avec:

- leur carte de résident
- une pièce d'identité de l'enfant
- une photo récente de leur(s) enfant(s).

Les étudiants et apprentis, les juniors nés entre 1989 et 1992 ainsi que les rentiers AVS/AI présenteront leur carte de résident, une pièce d'identité et une photo pour acquérir un abonnement général de saison au prix de **Fr. 30.-**.

L'Administration communale